



Compte Rendu “Bilan de rentrée”

CTSD 20 novembre 2020

14h-18h

Présents : Marilyne Rémer IA-DASEN, Véronique Schmitt IA adjointe, Michel Carrante secrétaire général, 2 représentants pour le SE-UNSA, 3 représentants pour FO et

6 représentants pour la FSU : Julien Gayet (SNUipp-FSU), Juliette Coatrieux (SNUipp-FSU), Philippe Mallet (SNES-FSU) et Pascal Boyer (SNES-FSU), Delphine Ravel (SNEP-FSU) et Séverine Brelot (SNUEP-FSU)

Objectif de ce CTSD : dresser un bilan de la rentrée

Questions et commentaires de la FSU en bleu dans le texte

Point sur la rentrée 2020 (Covid-19 et sécurité dans les écoles)

La DASEN a fait parvenir aux organisations syndicales un état des lieux des cas de COVID+ sur les écoles du 2 au 12 novembre. L'administration ne comptabilise que 4 positifs chez les enseignants et 16 cas chez les élèves.

Le SNUipp-FSU a estimé que ce résultat n'était pas réaliste au regard de la situation du terrain et a mené son enquête auprès des directeurs :

sur 35 retours, soit 8 % des écoles, nous dénombrons 18 cas de personnels et 37 cas chez les élèves.

Comment expliquer une telle différence entre les nombres de l'administration et les nôtres?

La DSDEN fait un compte et fait remonter à l'ARS et à la CPAM les cas positifs et assure ne pas trafiquer les chiffres: si des situations ont pu échapper à la DSDEN, cela est indépendant de leur volonté.

La DASEN avoue être preneuse d'informations auprès des organisations syndicales.

La FSU demande alors à la DASEN d'être prudente quant aux chiffres qu'elle communique afin de ne pas participer à la désinformation à l'instar de la communication ministérielle, elle rappelle s'être engagée en CHSCTD à diffuser ces informations tous les 15 jours.

Nous demandons comment éviter le brassage des élèves si les collègues ne sont pas remplacés ?

Dans le protocole sanitaire il est bien noté que le brassage doit être limité entre élèves de différents groupes. Les élèves répartis doivent rester groupés entre eux : ainsi il y a 2 groupes distincts dans la classe avec la plus grande distanciation possible. Parfois, dans certaines écoles, il y a des “salles tampon” entre 2 salles de classe. Il est possible d'y installer un groupe d'élèves ponctuellement. Les adaptations sont locales. Il n'y a pas de doctrine uniforme.

Concernant la mise en place du protocole renforcé, et tout particulièrement dans le secondaire, de manière à permettre la continuité scolaire en garantissant la sécurité de tous (pouvant être à la fois en distanciel et présentiel) des organisations ont été élaborées dans chaque établissement.

Bilan carte scolaire à la rentrée (premier degré)

Ouvertures de classes

A cette rentrée 2020, l'Ain compte 64 493 élèves, 405 de moins que l'année 2019.

Il était prévu -720 élèves. Il y a donc une baisse d'effectifs moins importante qu'attendue. L'IA-DASEN s'en réjouit. La baisse se poursuit au niveau national, au niveau départemental, elle se confirme également. Selon les principes qui ont prévalu l'année dernière en termes de carte scolaire, la DASEN estime que la rentrée était cohérente au niveau du territoire.

Malgré cela, il reste des écoles en tension d'effectifs :

- les écoles de Loyettes et de Pougny : au-dessus de l'indicateur d'ouverture. 2 TR ont donc été affectés à l'année sur ces 2 écoles, pour qu'elles puissent fonctionner avec une classe supplémentaire.
- Tension forte également sur les écoles de Vonnas et du Mas Rillier (Miribel) où rien n'a été fait. A noter que sur l'école de Miribel aucun local n'est disponible.
- à Montagnat, un TR a été rattaché à l'école afin d'ajouter un enseignant lorsque celui-ci n'est pas en mission de remplacement.

Ces écoles seront examinées en priorité lors de la préparation de la RS de l'année prochaine.

De combien de postes le département est-il déficitaire ?

Le département est à l'équilibre au niveau de la balance "emplois" et "postes".

Il y a environ **35 postes vacants** actuellement, certains sont occupés par des contractuels. L'administration ne souhaite pas communiquer la liste de ces postes.

Dispositifs ULIS

Dans le premier degré, il y a 50 dispositifs ULIS soit 593 élèves, avec 3 nouveaux créés à cette RS 2020. La moyenne départementale d'élèves par dispositif ULIS est de 10.26. Seule une ULIS compte plus de 12 élèves : l'ULIS de l'école des Vennes à Bourg en Bresse (17 élèves). Cela nécessite une réorganisation des ULIS sur la ville de Bourg-en-Bresse.

Il y aurait une dizaine d'élèves en liste d'attente pour l'ULIS mais l'IA-DASEN n'a pas le chiffre exact.

Le département compte 36 PIAL, tous opérationnels. Ils sont en train de trouver leur vitesse de croisière dans leur organisation. Ils sont implantés dans des collèges, un PIAL couvrant le secteur de recrutement du collège, mais il y a parfois deux collèges sur un même PIAL. Il va y avoir des AESH référents qui vont accompagner la professionnalité de leurs collègues. Les modalités formatives des AESH restent inchangées.

La FSU intervient pour faire remarquer qu'il y a eu manifestement un défaut d'information relative aux conséquences des PIAL pour les personnels AESH. Certains découvrent qu'ils peuvent intervenir dans d'autres écoles voire dans le collège de leur secteur. Cela engendre des coûts financiers (frais de déplacements) qui ne sont pas défrayés. De plus, ces personnels AESH peuvent se trouver en difficulté dans l'organisation de leur vie familiale et personnelle du fait de ces déplacements imprévus. Cela nécessite une capacité d'adaptation auprès des élèves et des fonctionnements avec les enseignants. L'administration invite ces collègues à faire part de leur difficultés.

Médecine scolaire

Pour les élèves, le département compte un médecin conseiller technique. Le département de l'Ain est doté de 12 postes de médecins scolaires, 11 sont actuellement vacants, et de 3 secrétaires médico-scolaires sur le territoire. "Le bilan du point de vue médical est vite fait" précise la DASEN. La médecine scolaire est en grande difficulté au niveau national et la médecine plus généralement est en très grande difficulté sur le département.

Démissions et renoncement au concours

Combien y a-t-il eu de désistements/démissions sur la liste principale (lauréat-es CRPE 2020) dans le département ?

27 renoncements au concours avant le 30 septembre / 27 recrutements sur Liste Complémentaire

+1 démission arrivée en octobre 2020 : plus de recrutement possible.

RASED : quels sont les postes vacants dans les RASED de l'Ain ? Il y a actuellement 8 postes vacants de psy-en, remplacés par des contractuels. Le cas d'un psy-en en arrêt est évoqué dans le Pays de Gex, il va être remplacé rapidement.

Il n'y a aucun poste de RASED vacant.

Recrutement des contractuels

Combien de contractuels recrutés ? Sur quels postes précisément ? Combien de recrutements sur la liste complémentaire ont-ils été opérés pour pallier ces déficits ?

On compte 13 contractuels recrutés uniquement dans le Pays de Gex (les deux circonscriptions). Il va y avoir 7 contractuels supplémentaires sur l'année scolaire. Ils sont en cours de recrutement, et seront affectés sur le reste du département notamment en Bresse ou sur la Côtière, soit un total de 20 contractuels.

Par ailleurs, il sera donné la possibilité à la DASEN d'embaucher temporairement des personnels supplémentaires contractuels (enseignants et AED), sur une période allant jusqu'à la fin de l'hiver. A ce jour, la DASEN ne connaît pas le budget qui déterminera

leur nombre.

Elle insiste sur le caractère temporaire de ces recrutements

Il est possible que des TR affectés jusqu'alors sur un remplacement à l'année se voient déplacer pour reprendre leur mission de "remplaçant". Comme cela s'est déjà produit dans le Pays de Gex en ce début d'année, faisant fi de tout le travail de préparation et de projection sur l'année scolaire pour les personnels concernés.

Les contractuels ne sont pas sur des fonctions de "remplaçants", mais sur des postes d'adjoints.

Gestion des remplacements

Combien de journées non remplacées par circonscription depuis la rentrée de septembre et depuis celle de novembre ?

Sur septembre- octobre : 387 journées, le détail par circonscription sera envoyé aux OS

Depuis novembre : pas possible de dire car la période n'est pas terminée.

Informations complémentaires second degré

Au collège : augmentation depuis 2 ans, 30 045 élèves en collège public, soit une augmentation de 448 élèves cette année.

Au lycée : Augmentation également avec 16 605 élèves, soit une augmentation de 226 élèves.

Communication aux OS des listes nominatives des personnels

A quelle date seront communiqués les fichiers présentant les listes nominatives des personnels du département comprenant les données suivantes : nom, prénom, corps, affectation (adresse administrative), grade, échelon, indice de rémunération à la date du 1er septembre 2020, dans un format permettant les traitements de ces informations ?

Une note du 15 octobre du ministère précise que cette liste sera communiquée chaque année en novembre et sera adressée par le rectorat, elle comprend le nom, le prénom, le grade, l'échelon et l'affectation de l'agent.

Forfait mobilité

Mise en place du forfait mobilité (décret du 9 mai 2020, publié au JO du 10 mai 2020) : demande de clarification sur la procédure de déclaration pour l'obtention de ce forfait et d'information de l'ensemble des personnels.

Une note sera communiquée dans le prochain "Lien 01" pour les abonnements annuels ou mensuels, ou pour les personnes qui utilisent leur vélo ou le covoiturage. Un formulaire type sera communiqué aux personnels via cette lettre "Lien 01".

Réponses aux courriers adressés par la FSU à la DASEN les 3 et 16 novembre :

Personnes vulnérables et situation ASA : circulaire fonction publique publiée le 10 octobre

[cf. notre article](#)

Il est bien indiqué que les enseignants vulnérables doivent être placés en distanciel, et être accompagnés, en lien avec la situation de l'établissement.

Dans le second degré, les enseignants peuvent télétravailler avec assistance des AED par exemple.

Dans le premier degré, si le télétravail pour les personnels vulnérables est impossible, des ASA sont envisageables.

Le télétravail est contextualisé selon les possibilités et la pertinence pédagogique (accompagnement des contractuels, classe en distanciel s'il y a une organisation hybride par exemple...).

Les organisations doivent être les plus adaptées aux réalités de terrains. C'est au cas par cas.

Exemple : une classe hybride, avec une partie des élèves accueillis en classe, une autre partie en distanciel ... toutes ces adaptations sont proposées par les équipes elles-mêmes.

Masques pour les personnels

Livrés ou mis à disposition dans les circos. Cela s'est fait dans "des délais acceptables". Il y aura une autre campagne de distribution de masques avant les prochaines vacances.

Refus du port du masque pour les élèves

L'élève non porteur de masque ne bénéficie pas des enseignements. Pour les élèves en situation de handicap, avec un certificat médical, des adaptations sont possibles.

Les équipes concernées, sur lesquelles une pression forte est exercée, bénéficient d'un soutien plein et entier des équipes de circonscription.

Des personnels ont dû porter plainte pour faire état de comportements menaçants ou de menaces sur les réseaux sociaux. Ils ont été accompagnés (physiquement aussi) par leur IEN.

Ceux qui ont dû faire appel à la protection fonctionnelle, sont accompagnés aussi par leur IEN de circonscription. La première semaine de novembre, 4 personnels enseignants et un IEN ont dû se rendre en gendarmerie pour faire état des situations dont ils ont été victimes.

La DSDEN est en train d'adresser des courriers personnalisés de rappel à l'ordre aux parents qui refusent toujours le port du masque pour leur enfant.

Sorties scolaires

Pas de sorties cinéma, nuité etc. Uniquement des sorties habituelles et proches de l'école.

Il est possible de faire des sorties dans une salle multi usage. Par contre pas de brassage possible entre 2 classes par exemple.

Réunions d'école

Il faut privilégier les réunions en visio le plus possible, ou en hybride. Ce sont les consignes qui sont données. Les formateurs sont mobilisés pour faire monter tous les collègues en compétences et pour aider les écoles à organiser le travail sous cette forme là.

Animations pédagogiques

Uniquement en présentiel si la formation est organisée en tout petit groupe et si le distanciel ne peut pas être possible.

La première réunion d'équipe de constellation s'est faite en présentiel. Toutefois la doctrine c'est le distanciel et le présentiel doit rester à la marge.

Il y a une volonté de poursuivre le plan de formation autant que possible. Il en va de même pour les formations REP+. "Ce ne peut pas être une année blanche en termes de formation" explique l'IA-DASEN adjointe.

Les justificatifs de déplacements en AESH délivrés par les directeurs d'écoles

Il est attendu que chaque AESH remplisse son justificatif et les directeurs n'ont qu'à signer.

EILE et cours nationaux intégrés

Ces enseignements doivent se tenir en présentiel. Ce n'est pas une option. Ils doivent prendre en compte les contraintes sanitaires issues du protocole.